Image not found or type unknown

La mairie m'interdit de construire après avoir reçu le permis.

Par **el menouar**, le **27/03/2015** à **14:25**

Bonjour, madame, monsieur,

Pour commencer j'ai obtenu un permis de construire le 08/2014.
Après la visite du service urbaniste, (01/2015) qui constata une erreur de marge, (1 m), entre le seuil de propriété et la maison, (le mur de façade).
On me demanda alors un permis modificatif, que je suis entrain d'effectuer.

Mon problème est que la mairie m'interdit de débuter les travaux, ont-ils raison ?

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **16:15**

Bonsoir,
Je déduis de vos explications que vous deviez respecter une distance entre la voirie et la construction et qu'il manque 1 m.
Il n'est pas certain que le permis modificatif soit accepté, c'est pour cela que les travaux sont suspendus, puisqu'un refus entraînerait la destruction du bâti en deça de la distance imposée.

Par **el menouar**, le **07/04/2015** à **09:46**

Bonjour, merci pour l'information !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés